



Société anonyme au capital de 2 486 811 960 €
Siège social : 36-38, avenue Kléber, 75116 Paris
403 210 032 R.C.S. Paris

Principales caractéristiques de l'augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés et retraités du groupe Veolia Environnement dans le cadre du titre III du livre III de la troisième partie du code du travail

Visa n°10-343 en date du 30 septembre 2010

CONTEXTE

En application de la vingt-quatrième résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 7 mai 2010 et dans le cadre de son plan de développement pluri-annuel de l'épargne salariale, Veolia Environnement met en place une offre de souscription d'actions réservée aux salariés et anciens salariés adhérents des plans d'épargne groupe France et International (respectivement « PEG » et « PEGI ») de Veolia Environnement ainsi que des entreprises, françaises ou étrangères, entrant dans le périmètre de consolidation des comptes de la société en application de l'article L. 3344-1 du Code du travail.

SOCIÉTÉ ÉMETTRICE

Veolia Environnement, société anonyme de droit français

Secteur d'activité FTSE :

- Groupe économique : 70, services aux collectivités
- Secteur : 77, autres services aux collectivités
- Sous-secteur : 778, eau

TITRES OFFERTS

L'offre porte sur un nombre maximum de 9.948.423 actions de 5 euros de valeur nominale, représentant 2 % du capital social au jour de la décision du conseil d'administration.

Les actions nouvelles porteront jouissance au 1^{er} janvier 2010.

MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

Mode de détermination du prix de souscription

Le prix de souscription des actions Veolia Environnement a été arrêté le 21 octobre 2010. Conformément aux décisions prises par l'assemblée générale mixte du 7 mai 2010 et le conseil d'administration du 5 août 2010, ce prix est égal à la moyenne des cours d'ouverture de l'action Veolia Environnement sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant cette date, diminuée d'une décote de 10 %, soit 17,74 euros par action.

Bénéficiaires de l'offre

L'offre est réalisée en application des articles L. 3332-18 et suivants du code du travail, dans le cadre du PEG et du PEGI.

Elle s'adresse aux salariés et anciens salariés retraités et pré-retraités du Groupe situés dans les pays suivants : Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Corée du Sud, Espagne, Estonie, France, Hong Kong, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Maroc, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

Sont éligibles à souscrire des actions Veolia Environnement, dans ces pays et sous réserve de l'adhésion de leur employeur au PEG ou au PEGI :

- les salariés des entreprises adhérentes au PEG ou au PEGI, ayant une ancienneté d'au moins trois mois dans le Groupe à la date de clôture de la période d'offre ;
- les retraités et pré-retraités des entreprises adhérentes au PEG ou au PEGI ayant conservé des avoirs au sein des plans au jour de leur versement à l'offre.

Toutefois dans certains pays, en raison des dispositions de la législation locale, seuls les salariés actifs (non retraités) seront éligibles à l'offre.

Formule de souscription

Les bénéficiaires de l'offre ont la possibilité de souscrire des actions Veolia Environnement à travers deux formules, le panachage étant possible :

- une formule classique dans laquelle le souscripteur est pleinement exposé aux variations du cours de l'action Veolia Environnement ; et
- une formule sécurisée, à effet de levier, dans laquelle le souscripteur bénéficie d'une garantie à 100 % de son apport personnel et d'un intérêt, tout en participant à la hausse moyenne éventuelle du cours de l'action Veolia Environnement. L'investissement dans cette formule est limité à 300 euros pour les pays où la souscription à cette formule est effectuée par l'intermédiaire d'un FCPE et à 15 actions pour les pays où la souscription est effectuée en direct.

Les versements effectués pour l'acquisition d'actions Veolia Environnement dans la formule classique et dans la formule sécurisée bénéficient d'un abondement calculé en fonction de l'apport personnel.

Dans les pays où la souscription s'effectue par l'intermédiaire de FCPE, l'apport personnel est abondé à 100 % dans la limite de 600 euros. Dans les pays où la souscription s'effectue en direct, le salarié bénéficie d'un abondement d'une action offerte pour chaque action souscrite, dans la limite de 30 actions.

Cet abondement est versé en actions Veolia Environnement et investi dans la formule classique.

En France, l'abondement fait l'objet d'un prélèvement de la CSG au taux de 7,5 % et de la CRDS au taux de 0,5 % calculées sur 97 % de son montant.

Les souscripteurs retraités ou pré-retraités n'ont pas droit à l'abondement, conformément à la réglementation sur les plans d'épargne salariale.

Mode de conservation des actions

La souscription est réalisée par l'intermédiaire de fonds commun de placement d'entreprise ou, dans certains pays, en actionnariat direct.

Les droits de vote afférents aux titres détenus dans les FCPE seront exercés par le conseil de surveillance du FCPE.

Les droits de vote afférents aux titres détenus en direct seront exercés par le souscripteur.

Indisponibilité

Conformément à l'article L. 3332-25 du Code du travail, les actions souscrites en direct ainsi que les parts des compartiments ou FCPE précités seront bloquées pendant une période de cinq années, sauf survenance de l'un des cas de déblocage anticipé prévus par le code du travail.

CALENDRIER INDICATIF DE L'OPÉRATION

Le calendrier ci-dessous est fourni à titre indicatif et pourra être modifié en raison d'évènements affectant le bon déroulement de l'opération.

5 août 2010	Décision du conseil d'administration sur le principe et les modalités de l'offre.
30 septembre 2010	Visa de l'AMF sur le prospectus.
21 octobre 2010	Fixation des dates et du prix de souscription. La période de souscription sera ouverte entre le 25 octobre et le 10 novembre 2010 (inclus). Diffusion du communiqué relatif aux conditions définitives de

l'offre.

15 décembre
2010

Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital.

COTATION DES ACTIONS

Les actions Veolia Environnement sont admises aux négociations sur Euronext Paris. La demande d'admission des actions Veolia Environnement nouvellement émises à la cote sur Euronext Paris sera effectuée dès que possible après la constatation de l'augmentation de capital. Elles seront admises sur la même ligne de cotation que les actions existantes (code ISIN : FR 0000124141-VIE) et leur seront entièrement assimilées dès leur admission aux négociations.

Les actions Veolia Environnement font également l'objet d'une cotation au New York Stock Exchange sous la forme d'*American Depositary Receipts* (ADR) ayant pour symbole VE.

CONTACT INVESTISSEURS

Pour toute question relative à l'offre, les bénéficiaires pourront s'adresser aux personnes qui ont été désignées comme responsables de la communication et de la coordination de l'opération dans leurs pays.

Pour chaque pays, les coordonnées de ces responsables sont communiquées aux bénéficiaires, notamment par voie d'internet et/ou au cours de séances d'information.

Pour obtenir des précisions ou des explications supplémentaires, toutes demandes doivent être adressées à :

Monsieur Ronald WASYLEC
Directeur des relations avec les investisseurs
Téléphone : 01 71 75 12 23
Adresse : 36-38, avenue Kléber, 75116 Paris (siège social).

MISE A DISPOSITION DU PROSPECTUS

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais auprès de Veolia Environnement au 36-38, avenue Kléber, 75116 Paris. Le prospectus peut également être consulté sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et de Veolia Environnement (www.veolia-finance.com).